

**[24] POLICE/JUSTICE.** La plupart des enquêtes sur le grand banditisme insulaire ou sur les militants clandestins trouvent leur épilogue au 97 boulevard Camille Flammarion, dans le 4<sup>e</sup> arrondissement de Marseille. Là, sur les paillasses du laboratoire de la police scientifique, atterrissent les demandes d'analyse ADN. Un outil précieux pour confondre un suspect. Reportage. Par Geoffrey Dirat

# DANS LES ÉPROUVETTES DU LABO ADN DE LA POLICE

La présence d'Alain Ruggeri aux côtés d'Ange-Marie Tiberi, lorsque le militant du FLNC-Union des combattants sauta avec sa bombe sur la plage de Solaro le 3 janvier 2007... L'identification du corps déchiqueté de Francis Mariani, baron de la Brise de Mer retrouvé près d'Aléria, le 3 janvier 2009, sous les décombres d'un hangar soufflé par un engin explosif... Ou encore la récente interpellation du « saucissonneur » de Balagne – Jean-Philippe Muddadu –, soupçonné d'avoir séquestré, puis volé un couple de restaurateurs de l'île Rousse. Trois affaires distinctes, mais un point commun : l'ADN des intéressés retrouvé sur place, sans doute révélé par le département biologique du laboratoire de la police scientifique (LPS) de Marseille.

**CONCURRENCE.** Sans doute. Car persiste le secret de l'instruction. Et parce que cet établissement public, sous tutelle de la direction générale de la police nationale (voir encadré), n'est pas en situation de monopole sur le marché public de l'empreinte génétique. « Nous couvrons l'arc méditerranéen, de Perpignan à Nice en passant par la Corse, mais sans exclusivité. Les juges d'instruction et les enquêteurs sont libres de solliciter des labos privés qui répondent, comme nous, aux appels d'offres des ministères de l'Intérieur et de la Justice », explique Philippe Schaad, le directeur du LPS, qui n'hésite pas à parler de « concurrence » de « services offerts aux magistrats » ou de « commandes des OPJ » (les officiers de police judiciaire).

Entre les scellés de question – les objets et traces glanés sur les scènes de crime – et ceux de prélèvement – sur les individus –, les quatre experts de la section biologie ont dressé l'an dernier 3 000 profils génétiques. Un chiffre en hausse de 30 %. « Malgré la baisse de la délinquance, nous sommes saturés en demandes. On a près de mille scellés en stock », souligne Sylvie Frackowiak, chef du service « bio », qui évoque « le choix politique du tout ADN ». Un sujet et une inflation qui font polémique particulièrement en Corse, où nombre de justic

**« On demande beaucoup à l'ADN, et on en attend beaucoup. Mais il ne reste qu'un élément du dossier, parmi tant d'autres. »**  
Sylvie Frackowiak

bles, notamment liés aux milieux nationalistes, s'érigent contre cette évolution des méthodes policières. Auparavant, seules les enquêtes criminelles bénéficiaient de l'appui de la génétique. Depuis 2003, la loi Sarkozy sur la sécurité intérieure a changé la donne. Elle a autorisé le recours à l'ADN pour les faits délictuels (cambriolages, vols à la roulotte, petite délinquance...). Et a imposé aux policiers de prélever l'ADN de toute personne mise en cause dans une affaire, qu'elle soit simple témoin ou suspect présumé. Quand il s'agit de militants na-

tionalistes corses, pour y revenir, le fichage génétique est systématisé.

**DANS L'URGENCE.** Pour suivre la cadence, les biologistes jonglent avec les urgences. Compte tenu des délais de procédure, les analyses sollicitées dans le cadre des gardes à vue passent en premier. Leur traitement a d'ailleurs été normalisé grâce à des kits de prélèvement buccaux standardisés, distribués dans tous les commissariats. « Quant au tout-venant, poursuit l'experte en chef, on priorise les infractions lourdes – les crimes de sang, les agressions sexuelles – au détriment du délictuel », qui s'entasse dans les casiers à scellés du laboratoire. Cet examen des priorités s'effectue chaque matin, lors de la « revue de la demande », qui associe les responsables des six départements du LPS, sous la houlette du directeur. « On fait un tour d'horizon des dossiers du jour, en essayant d'avoir une vision collégiale. Les OPJ ne sollicitent pas toujours la bonne analyse. On peut éventuellement corriger le tir ou leur demander des compléments d'information », signale Philippe Schaad.

Une fois la réunion terminée, les scellés attribués à la biologie empruntent deux circuits distincts : d'un côté les scellés de question, de l'autre les scellés de prélèvement, aussi appelé échantillons de référence. Un mégot de cigarette et un individu sont donc analysés séparément. « Ils ne sont pas traités par les mêmes manipulateurs, et nous les séparons dans l'espace et dans le temps afin de prévenir tout risque de contamination »,



explique Sylvie Frackowiak. Standardisés, les scellés de prélèvement rentrent directement dans « la chaîne analytique moléculaire », qui a été entièrement automatisée. Finie l'époque où les experts devaient manipuler pipettes et éprouvettes pour révéler la double hélice. « On est passé de l'artisanat à l'industrialisation », souligne la biologiste. Pour gagner en productivité et en fiabilité, les phases d'extraction, d'incubation et d'amplification sont désormais confiées à des machines. À l'issue du processus, c'est également un ordinateur qui établit l'électrophorogramme, c'est-à-dire le profil génétique de l'individu, résumé par une succession de pics sur une feuille. Les résultats sont ainsi disponibles en moins de six heures.

**FICHAGE.** Leur interprétation reste en revanche du ressort des quatre experts du labo. Qui en assument la responsabilité, jusque devant les cours d'assises, où ils sont appelés à témoigner pour défendre leurs observations. Selon les réquisitions du magistrat ou de l'OPJ, le profil individu obtenu peut être comparé avec les profils de traces prélevées sur des pièces à conviction. En cas de concordance, bingo pour l'enquêteur. « On ne se pro-



nonce jamais sur les faits, en disant qu'untel a violé ou braqué, insiste Sylvie Frackowiak. On ne se prononce que sur les résultats de notre analyse. » S'il n'y figure pas encore, le profil est ensuite intégré au fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG), qui compte à ce jour plus de 1,5 million d'empreintes génétiques. Ces dernières sont ensuite conservées quarante ans pour les personnes condamnées, vingt-cinq pour celles « mises en cause dans des affaires judiciaires ». Avant de rentrer eux aussi dans la chaîne analytique, les scellés de question subissent un traitement particulier, où l'humain reprend sa place. Vêtu d'une blouse, charlotte sur la tête et gants aux mains, le laborantin commence par l'observation du scellé pour déterminer la nature de la trace à retrouver : sang, salive, sperme, cheveu, peaux mortes... « Sur une affaire de viol, on peut passer des heures, voire des jours, à chercher une trace sur un vêtement », indique l'experte, qui a « besoin de toucher, de sentir pour être en proximité avec le contenu du scellé ». Dans sa quête,

elle dispose d'un bataillon de réactifs chimiques pour mettre en évidence « la matière ». Les cellules spermatisées prennent une couleur violette, tandis que les sécrétions vaginales se teintent en rose.

**PRÉCAUTIONS D'USAGE.** « Avant, les examens nécessitaient beaucoup de substrats biologiques. Aujourd'hui, grâce aux progrès des outils moléculaires et aux réactifs de plus en plus sensibles, nous n'avons besoin que d'une infime quantité d'ADN », précise la biologiste. Il suffit en effet qu'un individu postillonne, ou mette la main sur une poignée de porte, pour déposer la petite cinquantaine de cellules nécessaire à l'analyse. Revers de la médaille, « nous sommes de plus en plus exposés au risque de contamination, car l'ADN est extrêmement polluant. On vérifie constamment qu'aucune personne n'a amené d'élément contaminant. » Pour être sûr que le profil génétique vient bien du scellé, il est comparé à ceux de tout individu franchissant la porte du labo, personnel accrédité ou visiteur. Des témoins négatifs – des

## Des chercheurs, pas des policiers

Contrairement à leurs homologues des séries télé américaines, les experts français ne sont pas des policiers prenant part aux enquêtes. Chercheurs, ingénieurs ou techniciens, ils se contentent d'être au service des magistrats et de la police judiciaire. Environ 160 en France, ils sont tous fonctionnaires, employés par l'Institut national de la police scientifique. Cet établissement public, sous tutelle du ministère de l'Intérieur, regroupe les plateaux techniques – les laboratoires, dans le jargon maison – de Lille, Lyon, Toulouse, Marseille et Paris, ainsi que le laboratoire de toxicologie de la préfecture de police. À Marseille, le laboratoire est composé de six départements : biologie (analyses ADN), balistique, documents-traces (graphologie, empreintes digitales), incendies-explosions, physico-chimie (résidus de tir, peinture, entomologie...) et toxicologie (alcoolémie, dépistage de stupéfiants). L'an dernier, ils ont analysé plus de 6 000 dossiers et scellés. ◀

**Chiffre.** L'année dernière, les experts du laboratoire de la police scientifique de Marseille ont dressé 3 000 profils génétiques.

Photo : Geoffrey Dirat

tubes à essais remplis d'eau, donc neutres en ADN – sont également disposés tout au long de la chaîne analytique.

« Le système est tellement verrouillé qu'il est difficile de contester un expert sur la qualité technique de son analyse. Reste l'erreur humaine, lors de la manipulation des scellés », admet Sylvie Frackowiak, qui ajoute dans la foulée que « toutes les précautions sont prises pour la minimiser au maximum ». L'ADN mérite-t-il alors de supplanter l'aveu sur le trône de la reine des preuves ? « On lui en demande beaucoup, et on en attend beaucoup. L'ADN n'est qu'un élément du dossier, parmi d'autres. Il faut toujours le remettre dans le contexte. Pourquoi la trace est-elle là ? Depuis combien de temps est-elle là ? Tout en sachant qu'il est impossible de dater une empreinte génétique », prévient la responsable de la bio. « L'ADN participe à la compréhension des faits, mais il ne fait qu'y participer, ajoute-t-elle. Notre mission demeure basique : le profil correspond-il, ou non ? Après, tout le travail d'enquête reste à faire. » ◀